

Laboratoires vivants

Programmation de recherche intersectorielle sur le vieillissement (RIV)

Concours 2025-2026

WEBINAIRE INFORMATIF

30 mai 2024



Plan

- Mot de la direction
- Contexte
- Approche "Laboratoire vivant"
- Objectifs
- Les volets
- Composition des équipes de recherche: admissibilité et rôles
- Présentation de la demande
- Critères d'évaluation
- Montant, durée et nature du financement
- Dates importantes à venir
- Consignes techniques et questions

Mot de la direction

Marie-Pierre Cossette

Direction des grands défis de société

Contexte

2017

Programmation de financements de la recherche intersectorielle sur le vieillissement (Programmation RIV)

- Mieux connaître la cohorte des personnes âgées de 85 ans et plus;
- Appréhender le vieillissement sous l'angle de la trajectoire, depuis une perspective de type « parcours de vie »;
- Maintenir à court, moyen et long termes les personnes âgées dans leurs pleines capacités individuelles et collectives;
- Vieillir à l'ère numérique.

2024-29

Ces thématiques sont complémentaires aux orientations ministérielles du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), contenues notamment dans le nouveau plan d'action pour la période 2024-2029, lié à la politique *Vivre et vieillir ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec*.

BESOINS DE RECHERCHE (liste non exhaustive)

- Soins de santé
- Milieux de vie ou de travail
- Volets intergénérationnels
- Nouvelles dynamiques organisationnelles et sociales
- Recherche de nouveaux équilibres
- Rapports avec les technologies et le numérique

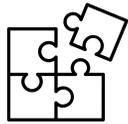
S'ajoute également la nécessité d'inclure les utilisateurs et utilisatrices des résultats anticipés, les décideurs et décideuses publics, les milieux gouvernementaux, industriels, entrepreneuriaux ou communautaires pour un modèle de recherche intégrée.

Approche Laboratoire vivant

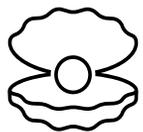
Éléments à mettre de l'avant



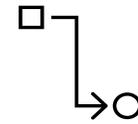
Participation active d'un milieu de pratique



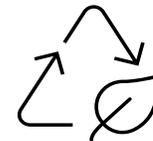
Renforcement des liens avec un écosystème



Innovation ouverte, à la croisée de différents environnements, brisant les silos et plaçant l'objet de recherche et ses retombées comme bien commun appartenant à la collectivité

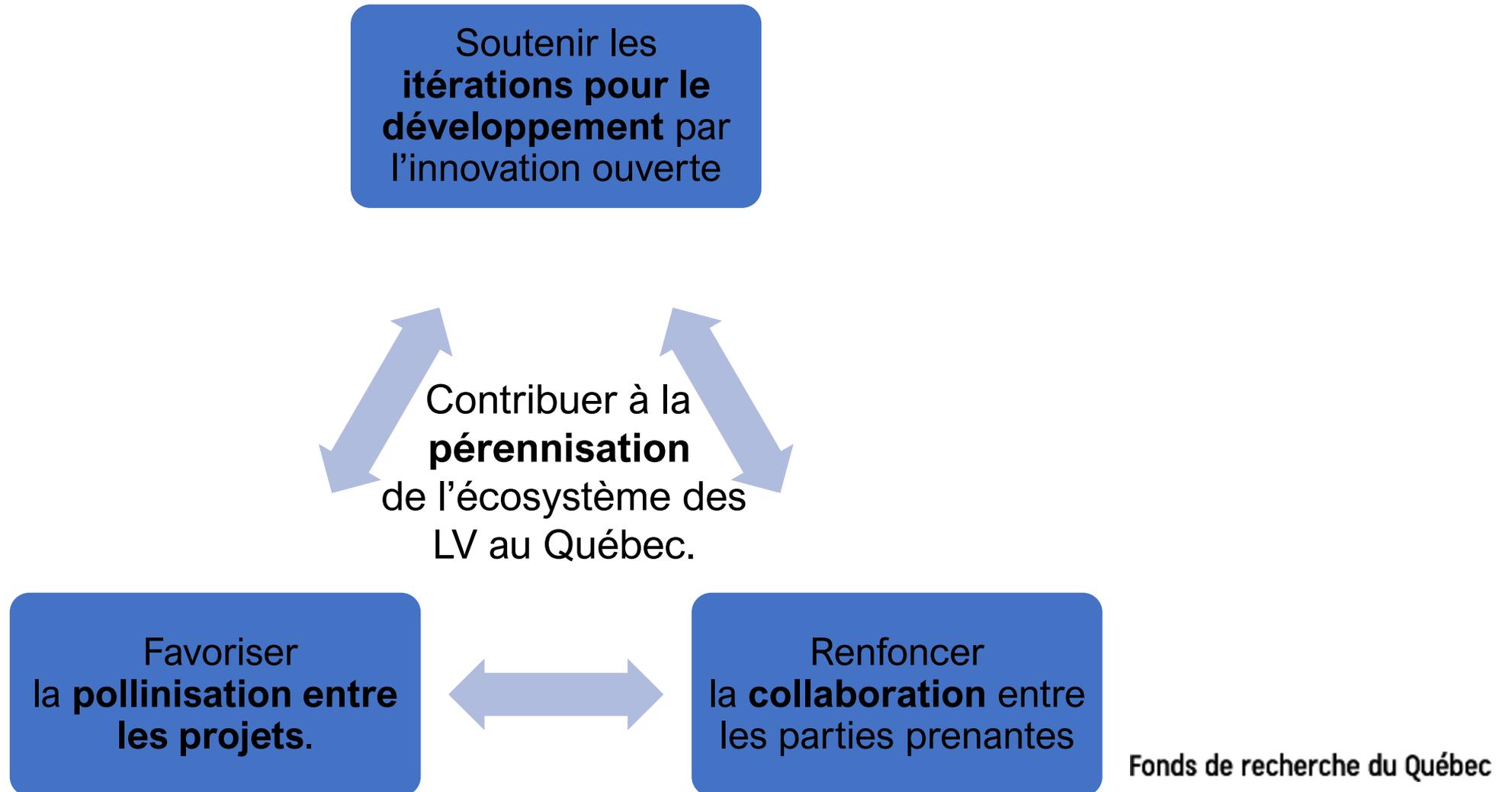


Un potentiel de transformation par la coconstruction



Une recherche porteuse de solutions axée sur les besoins du milieu de pratique et autant que possible l'atteinte d'objectifs stratégiques pour l'écosystème.

Objectif général du programme



Objectifs spécifiques

1. Soutenir l'avancement des connaissances et des pratiques sur des questions en lien avec le bien vieillir vu dans une perspective globale et holistique;
2. Identifier, tester et améliorer des solutions complexes et évolutives qui répondent à des défis de société;
3. Poser un regard neuf et multidimensionnel sur des enjeux complexes en lien avec le vieillissement de la population;
4. Encourager le partage des savoirs et l'apport des milieux de pratique pour, à la fois, stimuler la recherche et soutenir des écosystèmes dans un contexte d'actions ou d'interventions plurielles.

Les volets



DÉMARRAGE

Nouveaux Laboratoires vivants

- L'objet de recherche devra être **en complémentarité** avec ceux des Laboratoires vivants déjà existants, financés par la direction des Grands défis de société.
- Démontrer une **bonne connaissance de l'écosystème** des LV au Québec et mettre en évidence la **contribution** et la **valeur ajoutée** que les projets apportent à l'écosystème.
- Bien que la **capacité à optimiser, coordonner ou mutualiser des actions avec les autres LV** ne soit pas nécessairement requise, elle est **encouragée** dans la mesure du possible.



ANCRAGE

Renouvellement

- Ce volet permet le renouvellement de LV déjà existants et financés par la direction des Grands défis de société.
- Finalités possibles:
 - Surmonter des défis pour atteindre les objectifs initiaux;
 - Accélérer l'innovation ouverte;
 - Explorer de nouvelles pistes de recherche et d'action.
- Ce volet vise donc à **consolider l'infrastructure** créée, ainsi qu'à **améliorer les cycles de développement** des innovations sociales et technologiques qui y sont rattachées.

Composition des équipes (1 / 2)

ADMISSIBILITÉ

Composition minimale d'équipe

1. Un chercheur principal ou une chercheuse principale pouvant se prévaloir d'un statut 1, 2 ou 3 selon les RGC;
2. Un cochercheur ou une cochercheuse pouvant se prévaloir d'un statut 1, 2 ou 3 selon les RGC, **provenant d'un secteur couvert par un des FRQ différent de celui duquel relève le chercheur principal ou la chercheuse principale. L'admissibilité sera établie sur la base du secteur de recherche indiqué dans le CV abrégé académique fourni dans la demande;**
3. Une personne provenant d'un milieu de pratique.

Membres facultatifs et illimités

- Cochercheur ou cochercheuse pouvant se prévaloir d'un statut 1, 2 ou 3 selon les RGC (nombre illimité);
- Personne provenant d'un milieu de pratique (nombre illimité);
- Collaborateur (nombre illimité).

Composition des équipes (2 / 2)

RÔLES

Règles générales communes (RGC)

- Chercheur principal ou chercheuse principale (responsable de la demande)
- Cochercheur ou cochercheuse
- Collaborateur ou collaboratrice

Conditions du présent appel

Personne provenant d'un milieu de pratique

Le rôle d'une personne provenant d'un milieu de pratique identifiée dans la section dédiée de la demande est essentiel à la réalisation du projet, notamment par :

- Ses savoirs expérientiels ou culturels spécifiques au milieu de pratique;
- Sa fine compréhension de l'écosystème entourant le projet;
- Sa contribution significative à l'ensemble de la démarche de co-construction.

Codirecteur ou codirectrice

Personne qui s'engage à contribuer de manière significative au déroulement efficace des activités en lien avec le LV, notamment sa gestion, et qui participe également à la reddition de compte qui s'y rattache.

Ce rôle peut être confié autant à un chercheur ou une chercheuse qu'à une personne provenant du milieu de pratique.

1

ATTENTION

Codirection



Bien qu'il n'y ait pas de section dédiée dans le formulaire FRQnet, les FRQ invitent les équipes à utiliser la désignation de codirection pour officialiser ce type de rôle dans leur description de la gouvernance ou de la composition du Laboratoire vivant, s'il y a lieu.

2

ATTENTION



Ancrage – Renouvellement

- Il n'est pas nécessaire d'avoir fourni le rapport financier et le rapport final associé à la subvention initiale pour déposer une demande;
- Confirmer la présence d'au moins un chercheur ou une chercheuse pouvant se prévaloir d'un statut 1, 2 ou 3 selon les RGC **ayant participé à la demande initiale** déjà financée pour laquelle le financement supplémentaire est demandé.

Dans l'éventualité d'un changement de chercheur principal ou de chercheuse principale, pour être admissible, l'équipe doit obtenir une lettre d'appui pour la poursuite du projet de la part du responsable de la demande initiale (pour fin d'admissibilité seulement; ne sera pas transmise au comité d'évaluation; voir la section 4.2)

3

ATTENTION

Participation à plus d'un projet



Dans le cadre du présent appel, une personne peut déposer une (1) seule demande de financement comme chercheur principal ou une chercheuse principale, tous volets confondus.

Il est toutefois possible pour cette personne de participer à d'autres demandes à titre de cochercheur ou cochercheuse, ou encore, comme collaborateur ou collaboratrice.

Documents obligatoires à fournir

Formulaire électronique

- Le formulaire électronique est disponible dans le Portfolio électronique FRQnet.
- Pour avoir accès au formulaire, vous devrez **choisir la section Santé**.
- Le formulaire est disponible sous « Concours disponibles, Programme : Subventions de recherche ».

Documents obligatoires à fournir

Démarrage

Texte de la demande (maximum 5 pages)

- Description du projet;
- Stratégie de mise en œuvre, notamment pour :
 - Faire converger les intérêts, parfois divergents, et engager de façon durable les parties prenantes (ex. créer un système de valeurs et un langage commun);
 - Favoriser la collaboration (ex. plateformes de partage, lieux d'échanges, science ouverte);
 - Coordonner de manière efficace les parties prenantes (ex. infrastructures, services, agents de liaison);
 - Mettre le milieu de pratique au cœur du projet et favoriser l'appropriation de l'innovation ouverte par celui-ci.
- Composition de l'équipe (personne agissant à titre de cochercheur, codirecteur, collaborateur, personne provenant du milieu de pratique) et descriptif des partenaires anticipés ainsi que leur rôle.

Ancrage

Texte de la demande (maximum 9 pages):

Inclure les points suivants et dans cet ordre :

- Le bilan des réalisations :
 - Projet et objectifs initiaux ainsi qu'un état d'avancement (1 page maximum);
 - Principales réalisations (2 pages maximum);
 - Gouvernance, gestion du Laboratoire vivant, partenariats et collaborations (2 pages maximum);
 - Implication du milieu de pratique au cœur du Laboratoire vivant (1 page maximum).
- La proposition de renouvellement sous la forme d'un plan de maintien, de renforcement ou de réorientation du Laboratoire vivant (3 pages maximum)

Une (1) lettre d'appui du chercheur principal ou de la chercheuse principale de la demande initiale confirmant son accord pour la poursuite du projet dans le cas de changement de chercheur principal ou de chercheuse principale

Documents obligatoires à fournir

Pour les deux volets

CV abrégé – profil académique pour le chercheur principal ou la chercheuse principale ainsi que les cochercheurs et cochercheuses;

CV abrégé – profil autre qu'académique pour la ou les personnes provenant d'un milieu de pratique identifiée(s) dans le formulaire

Une (1) lettre d'appui signée par au moins une personne provenant du milieu de pratique identifiée dans le formulaire démontrant l'intérêt du milieu de pratique pour la coconstruction itérative et l'innovation ouverte et la nature de leur implication dans la proposition de renouvellement (2 pages maximum).

Une (1) lettre de l'établissement gestionnaire confirmant son soutien au Laboratoire vivant (2 pages maximum)

Un budget détaillé et des justifications budgétaires (1 page maximum).

Critères d'évaluation - Vue globale

CRITÈRES	VOLET DÉMARRAGE	VOLET ANCRAGE
Qualité du bilan	n/a	30 %
Qualité du projet de recherche	40 %	20 %
Composition de l'équipe et implication du milieu de pratique	40 %	20 %
Potentiel transformateur et portée des retombées	20 %	30 %

Critères d'évaluation - Détails

Qualité du bilan (seulement pour le volet Ancrage)

- État d'avancement et principales réalisations;
- Gouvernance, gestion du Laboratoire vivant, partenariats et collaborations;
- Implication du milieu de pratique au cœur du Laboratoire vivant.

Qualité du projet de recherche

- Clarté et pertinence à la lumière des objectifs du programme (objectifs, besoins de recherche, valeur ajoutée pour l'écosystème québécois des Laboratoires vivants, mutualisation des ressources);
- Qualité scientifique du projet, notamment en ce qui concerne l'approche méthodologique;
- Faisabilité et pertinence de la stratégie de mise en œuvre, incluant les itérations pour l'intégration de l'innovation dans les contextes de vie.

Critères d'évaluation - Détails

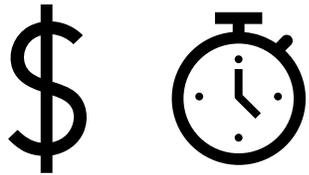
Composition de l'équipe et implication du milieu de pratique

- Synergie, diversité, complémentarité et niveau d'intégration entre différentes expertises;
- Coconstruction et ancrage dans les milieux de pratique, collaboration avec les parties prenantes;
- Qualité de l'organisation, de la gestion et robustesse de la gouvernance du Laboratoire vivant.

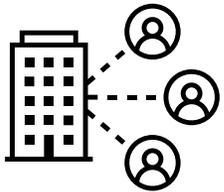
Potentiel transformateur et portée des retombées

- Potentiel de transformation inhérent à l'innovation ouverte;
- Portée des retombées pour:
 - les groupes ciblés;
 - l'écosystème de Laboratoires vivants au Québec;
 - un positionnement à l'international.

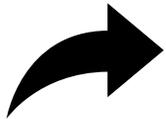
Montant, nature et durée du financement



- 200 000 \$ par année pour une période maximale de 3 ans, tous volets confondus.
- La période d'octroi peut s'étaler d'avril 2025 à mars 2028.



Ce financement bénéficie d'un montant supplémentaire de 27 % du budget octroyé, versé directement aux établissements gestionnaires par les FRQ pour couvrir les frais indirects de recherche.



Dans le cadre d'un renouvellement (volet Ancrage), des sommes reportées pour une année additionnelle d'utilisation tel que prévu par la section de l'article 6.10 des RGC, ou les congés admissibles en vertu des articles 6.13, 6.14, 6.15 et 6.16, ne constituent pas une prolongation de la période d'octroi.

Dates importantes à venir

8 octobre 2024 à 16 h EST :

Date limite de soumission des demandes pour les deux volets.

Décembre 2024 :

Annnonce des résultats du concours pour les deux volets (pour un financement en 2025-2026).

Consignes techniques

Enregistrement et mise en ligne du webinaire

- Présentation: enregistrement en cours avec caméras et micros fermés
- Période des questions: suspension de l'enregistrement et réouverture caméras et des micros
- Délai de mise en ligne

Modalités d'intervention : deux canaux

- Poser une question: lever la main et poser une question
- Échanger informellement avec la communauté : écrire dans le chat

Pour toute question spécifique (cas précis), veuillez nous contacter par courriel.



Période de questions